



Comme vous pourrez le constater, et pour la première fois cette année, France Bois Forêt et le Comité Interprofessionnel du Pin maritime ont décidé de créer une section spécialisée dans le cadre de l'Interprofession nationale.

Pourquoi un tel dispositif ?

La filière de production du Pin maritime présente des caractéristiques qui lui sont propres et qui la singularisent des autres essences forestières : sylviculture de précision, cycles courts, sélection génétique, activité de pépinière, mécanisation, systèmes de protection DFCL, sanitaires, risques climatiques...

90 % de la CVO collectée auprès des producteurs de Pin maritime sera ainsi reversée vers les programmes d'actions dédiés au Pin maritime.

Par ailleurs, cette section spécialisée se verra assurer une représentation au sein du conseil d'administration de France Bois Forêt et inversement, ceci afin de garantir la représentativité et la crédibilité de la gouvernance et du lien entre nos deux structures.

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau bordereau de déclaration de la contribution volontaire obligatoire 2017, appelée CVO et de sa notice explicative.

Retrouvez toutes les informations sur le site franceboisforet.fr.

Notre volonté est d'agir ensemble, dans une démarche constructive et dynamique au profit de l'intérêt général qui se confond avec celui de la filière forêt-bois en général et du pin maritime en particulier.

Merci de votre confiance.

Cyril Le Picard
Président
France Bois Forêt

Bruno Lafon
Président
Comité Interprofessionnel du Pin Maritime